

Questions au Feuilleton

à rendre. Je ne me fais de souci, mais je tenais simplement à attirer votre attention là-dessus.

● (1550)

M. l'Orateur: Cette observation est effectivement judicieuse. La présidence a lu la motion et avant qu'elle la mette aux voix, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fort correctement souligné un rappel au Règlement qui a alors suscité un débat. De toute façon, la Chambre n'est pas maintenant saisie de la motion. La Chambre a consenti à être saisie plutôt de la motion du président du Conseil privé, appuyé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ordonnant que toutes motions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture soient mises aux voix demain à 6 heures . . .

Des voix: Ou plus tôt.

M. l'Orateur: . . . au plus tard demain à 6 heures et que la Chambre entreprenne l'étude du bill à l'étape de la troisième lecture plus tard aujourd'hui tout de suite après les votes différés à l'étape du rapport.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 708, 1028, 1032, 1128 et 1129.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

L'ENTRAÎNEMENT—(N.-B.)

Question n° 708—**M. Jones:**

1. Quelle est la raison de l'arrêt de 24 heures, juste au sud de Fredericton (N.-B.), au cours d'un exercice d'entraînement auquel participait le 2^e bataillon, en octobre 1974?

2. Depuis lors, des véhicules neufs à quatre roues motrices ont-ils été achetés et, dans l'affirmative, quel en a été le coût total?

3. D'après les plans originaux, quel était le coût total prévu pour l'achat de véhicules à quatre roues motrices?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):

1. Rien dans nos dossiers n'indique que le 2^e bataillon de quelque régiment que ce soit ait fait une halte de 24 heures au sud de Fredericton en octobre 1974.

2. Oui; \$51,773,088.

3. \$67,960,000.

LES SERVICES MÉDICAUX

Question n° 1028—**M. Herbert:**

1. Combien le gouvernement a-t-il versé aux gouvernements provinciaux au chapitre des services médicaux offerts à des Canadiens à l'étranger?

[M. MacEachen.]

2. Le gouvernement a-t-il songé à imposer une taxe journalière aux Canadiens qui rentrent au pays pour défrayer les dépenses médicales à l'étranger?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

1. Pour 1977-1978, les sommes versées pour les services médicaux reçus à l'étranger ont été évaluées à 20.8 millions de dollars pour les services couverts par le Programme d'assurance-hospitalisation et à 5.5 millions pour les services couverts par le Programme de soins médicaux, soit un total de 26.3 millions environ. En vertu de la loi de 1977 sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et sur le financement des programmes établis, la part du gouvernement fédéral s'élève à 50 p. 100 des coûts, soit environ 13.2 millions, compte tenu des cotisations directes et de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces.

2. Non.

M. WILLIAM JAFFE

Question n° 1032—**M. Diefenbaker:**

1. Le gouvernement a-t-il consenti à ce que le gouvernement de France confère la Légion d'honneur à M. William Jaffe et, dans l'affirmative, quand a-t-il accordé son consentement?

2. Le gouvernement a-t-il consenti à ce que le premier ministre Lévesque soit reçu, il y a quelque temps, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur et, dans l'affirmative, quand?

M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

1. L'approbation canadienne à la demande française d'offrir «L'Ordre de la Légion d'honneur» à M. William Jaffe, en reconnaissance de l'intérêt qu'il a porté à la France dans ses différentes publications a été transmise aux autorités françaises le 5 avril 1978.

2. Le gouvernement canadien a été informé de la possibilité que M. Lévesque reçoive une décoration du gouvernement français, mais son accord n'a pas été sollicité. En novembre 1977, le gouvernement canadien a rappelé aux autorités françaises quelle était la pratique canadienne relativement à l'attribution de décorations étrangères à des citoyens canadiens.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question n° 1128—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des Forces canadiennes le 31 mars a) 1976, b) 1977, c) 1978?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêt a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes le 31 mars a) 1976, b) 1977, c) 1978?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes le 31 mars a) 1976, b) 1977, c) 1978?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):